



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE  
87 rue de Turenne  
75003 Paris

Affaire suivie par : CL

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le 17/06/2023

Réf. : CL/160993101431

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que des modifications ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de cinq points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,  
le chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire**

Nicolas TRISTANI